

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 23 MAI 2018

N° CT2018.3/050

L'an deux mil dix huit, le vingt trois mai à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-François DUFEU à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Sylvie GERINTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Madame Laurence WESTPHAL, Madame Delphine MELKONIAN à Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Dominique TOUQUET, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Ange CADOT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Serge DALEX à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur François VITSE.

Nombre de votants : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	30/05/18
Accusé réception le	30/05/18
Numéro de l'acte	CT2018.3/050



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 23 MAI 2018**

Vote(s) pour : 68  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	30/05/18
Accusé réception le	30/05/18
Numéro de l'acte	CT2018.3/050



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 23 MAI 2018

N° CT2018.3/050

**OBJET :** **Voirie et parcs de stationnement** - Adoption des ajustements apportés à la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial annexée à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2018 modifiée relative à la définition de l'intérêt territorial des voiries et parcs de stationnement, et à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public ;

**CONSIDERANT** que par délibération du 28 septembre 2017 modifiée, le conseil de territoire a défini liste des voiries et des parcs de stationnement déclarés d'intérêt territorial ;

**CONSIDERANT** que les villes de Chennevières-sur-Marne et d'Ormesson-sur-Marne souhaitent ajouter la rue Edouard Branly à la liste des voiries d'intérêt territorial annexée à la délibération susvisée ;

**CONSIDERANT** que la ville de Limeil-Brévannes souhaite préciser que seule la portion de la rue Henri Barbusse, située entre la rue Louis Sallé et le Carrefour du 19 mars 1962, est déclarée d'intérêt territorial ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de rénovation de la rue Neuve, le transfert porte également sur la rue de la Champagne (pour sa partie située entre la rue de Saint-Leu et l'allée du Clos de la Roseraie) ;

**CONDIDERANT** par ailleurs que quelques erreurs sur les voiries historiques du secteur Haut Val-de-Marne ainsi que des erreurs de dénomination ont été décelées ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier en conséquence la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	30/05/18
Accusé réception le	30/05/18
Numéro de l'acte	CT2018.3/050



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 23 MAI 2018**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE AJUSTE** la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt  
**UNIQUE** : territorial telle qu'annexée à la présente délibération.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT TROIS MAI DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	30/05/18
Accusé réception le	30/05/18
Numéro de l'acte	CT2018.3/050

## Présentation des corrections apportées à la liste des voiries d'intérêt territorial

### ALFORTVILLE

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Rue Descartes entre la rue Nelson Mandela et la rue de la digue d'Alfortville	Rue Descartes entre la rue Nelson Mandela et la digue d'Alfortville
Rue Malleret Joinville	Avenue Malleret Joinville

### BOISSY-SAINT-LEGER

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Allée de la Pompadour	Allée de la Pompadour entre la rue Lacarrière et la rue de Sucy
Rue du 8 mai 1945	Rue du 8 mai 1945 entre la rue des Champs au Pont Nelson Mandela)
Rue de Marolles	Rue de Marolles entre la rue de Sucy et l'Avenue des Châtaigniers
Rue de Paris	Rue de Paris entre la RN 19 et la rue de l'Eglise
Rue des Champs	Rue des Champs entre la rue du 8 mai 1945 et la limite avec Sucy-en-Brie
Avenue du Général de Gaulle	Avenue du Général de Gaulle Pont Nelson Mandela

### CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Allée des Sapins	Allée des Sapins entre la rue d'Amboile et l'avenue des Rets
Avenue Boileau	Avenue Boileau entre la rue du Bois l'Abbé et la route du Plessis-Trévisé Avenue Boileau entre la rue Claude Bernard et la route du Plessis-Trévisé

## CRÉTEIL

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Place Félix Eboué	Voie Félix Eboué
Rue secteur des Bassins entre le boulevard Jean-Baptiste Oudry et la rue Fulgence Bienvenue	Rue Daniel Costantini
Rue Boulle y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon	Rue André Boulle y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
Rue Edison dans sa totalité y compris le square ENESCO	Rue Thomas Edison dans sa totalité y compris le square ENESCO
Rue Einstein	Rue Albert Einstein
Rue Enesco	Rue Georges Enesco
Rue Erard y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon	Rue Sébastien Erard y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
Rue Euler	Rue Leonhard Euler
Voie de la Basse Quinte et le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire	Rue de la Basse Quinte et le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire

## ORMESSON-SUR-MARNE

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Rue des Sonnettes entre la rue du Bois et la rue des Bordes	Chemin des Sonnettes entre la rue du Bois et la rue des Bordes

## NOISEAU

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Rue du Président Kennedy	Rue du Président entre la rue Pierre Brossolette et la rue Pasteur

## LA QUEUE-EN-BRIE

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Chemin de la Pompe	Chemin de la Pompe entre la rue Renard et la RD4

## SANTENY

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Rue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale)	Avenue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale)

## SUCY-EN-BRIE

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Avenue du Général Charles de Gaulle	Avenue Charles de Gaulle
Route de Lésigny	Rue de Lésigny entre la rue de la Patte d'Oie et la route de la Queue-en-Brie

## VILLECRESNES

<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
Rue Cavallès	Rue Jean Cavallès

**Annexe à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée.**

**I. Liste des voiries d'intérêt territorial**

**ALFORTVILLE**

- Avenue Malleret-Joinville
- Boulevard Carnot y compris la place Achtarack
- Chemin de la Déportation
- Chemin Latéral
- Place de l'Europe
- Rue de Bordeaux entre la rue Etienne Dolet et la salle des sports
- Rue de la Carpe
- Rue Descartes entre la rue Nelson Mandela et la digue d'Alfortville
- Rue des Ecoles entre la rue Lafayette et la rue Victor Hugo
- Rue Etienne Dolet y compris la place du Petit Pont
- Rue Issac Newton
- Rue Joseph Franceschi entre la rue Raymond Jaclard et la rue Marcel Bourdarias
- Rue Lafayette
- Rue Marcel Bourdarias au droit du pôle culturel
- Rue Raspail entre le quai Blanqui et la rue Paul Vaillant Couturier
- Rue de Seine entre la rue du chemin Latéral et la rue Véron
- Rue de Toulon entre la rue de Rome et la rue de Lyon
- Rue de Verdun
- Rue Véron entre la rue de Seine et la rue Louis Blanc
- Rue Victor Hugo

**BOISSY-SAINT-LÉGER**

- Allée de la Pompadour (de la rue Lacarrière à la rue de Sucy)
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue des Châtaigniers
- Avenue du Closeau
- Avenue Georges Brassens
- Avenue de Louis Wallé
- Boulevard de la Gare
- Boulevard Léon Révillon
- Pont Nelson Mandela
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs (entre la rue du 8 mai 1945 et la limite de Sucy-en-Brie)
- Rue de l'Eglise
- Rue du 8 mai 1945 (de la rue des Champs jusqu'au Pont Nelson Mandela)
- Rue Lacarrière
- Rue de Marolles (de la rue de Sucy à l'Avenue des Châtaigniers)
- Rue de Paris (de la RN19 à la rue de l'Eglise)
- Rue de la République
- Rue Royale\*

\* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

**BONNEUIL-SUR-MARNE**



- Avenue d'Oradour-sur-Glane
- Avenue de Verdun
- Mail de la Résistance
- Avenue du Colonel Fabien et de son Régiment entre l'avenue Auguste Gross et la rue du Docteur Aline Pagès
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue du Fort à Faire\*
- Rue Jean Moulin

\* partagée avec la commune de Créteil

### **CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

- Allée des Sapins entre la rue d'Amboile et l'avenue des Rets
- Avenue Boileau entre la rue du Bois l'Abbé et la route du Plessis-Trévisé
- Avenue Boileau entre la rue Claude Bernard et la route du Plessis-Trévisé
- Avenue Champlain
- Avenue de Coeuilly
- Avenue du Moulin à Vent
- Avenue des Rets
- Rue d'Amboile \*
- Rue du Bois l'Abbé
- Rue des Bordes \*
- Rue Clément Ader
- Rue Edouard Branly\*
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Jean de la Fontaine
- Rue Rabelais

\* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

### **CRÉTEIL**

- Avenue de la Brèche
- Avenue du Docteur Casalis entre la RN19 et la rue Amedeo Modigliani
- Avenue du Général de Gaulle entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la Route départementale 201
- Avenue du Général de Gaulle entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la rue Gustave Eiffel
- Avenue des Petites Haies
- Boulevard Jean Baptiste Oudry
- Carrefour entre la rue Gustave Eiffel et l'avenue du Général de Gaulle
- Voie Félix Eboué
- Place de la Lévière
- Pourtour de la dalle de l'Hôtel de Ville
- Rue André Boule y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
- Rue Daniel Costantini
- Rue Thomas Edison dans sa totalité y compris le square ENESCO

- Rue Albert Einstein
- Rue Georges Enesco
- Rue Sébastien Erard y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon
- Rue Jean Gabin Moncorgé entre la rue Charles Gounot et la voie communale d'échange avec la route nationale 186
- Rue Leonhard Euler
- Rue Paul Séjourné
- Rue Saint-Simon entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue du Général Sarrail
- Rue de Valenton
- Rue de la Basse Quinte et le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire

### **LA QUEUE-EN-BRIE**

- Avenue André Gide
- Avenue de Bretagne
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Mortier
- Avenue Paul Claudel
- Chemin de Gournay
- Chemin de la Pompe entre la rue Renard et la RD4
- Route de Combault
- Route de Villiers
- Rue d'Alsace
- Rue Charles Péguy entre la route du Pont Banneret et l'avenue Paul Claudel
- Rue des Frères Lumière
- Rue du Général Leclerc
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Jean Jaurès
- Rue Jean Racine
- Rue Louis Aragon
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Renard
- Rue Sébastopol

### **LE PLESSIS-TRÉVISE**

- Avenue Ardouin entre l'avenue Jean Kiffer et l'avenue du Général Leclerc
- Avenue de Combault (plateau surélevé à l'angle de l'avenue Aubry)
- Avenue de Combault entre l'avenue Gonzalve et la ville de Pontault Combault
- Avenue Jean-Claude Delubac
- Avenue du Général de Gaulle entre la place de Verdun et l'avenue Jean Kiffer
- Avenue du Général Leclerc entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Ardouin
- Avenue Gonzalve entre la place de Verdun et l'avenue de Combault
- Avenue Jean Kiffer entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Saint-Pierre
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue de Saint-Pierre et l'avenue Bertrand

- Avenue Saint-Pierre entre l'avenue Ardouin et l'avenue Maurice Berteaux
- Avenue des Tourelles
- Place de Verdun
- Route du Plessis à la Queue-en-Brie

### **LIMEIL-BRÉVANNES**

- Allée Guy Boniface
- Allée des Tulipiers (y compris le désenclavement de l'aire d'accueil des gens du voyage et le terrain des «Candies»)
- Avenue de la Sablière
- Place Jean Jaurès
- Rue Albert Garry entre le rond-point Henri Dunant et la rue Paul Valéry
- Rue des Deux Clochers entre l'avenue de la Sablière et la rue Paul Lafargue
- Rue Henri Barbusse (entre la rue Louis Sallé et le carrefour du 19 mars 1962)
- Rue Pasteur entre le carrefour du 19 mars 1962 et la rue des Deux Communes
- Rue Paul Valéry jusqu'à la commune de Valenton
- Voie Georges Pompidou au droit du lycée Guillaume Budé

### **MANDRES-LES-ROSES**

- Rue du Faubourg des Chartreux
- Rue des Perdrix

### **MAROLLES-EN-BRIE**

- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarante Arpents
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

### **NOISEAU**

- Rue Alexandre Milard
- Rue Berthelot
- Rue Condorcet
- Rue Denis Diderot
- Rue Édouard Branly
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Léon Bresset
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Brossolette
- Rue du Président Kennedy entre la rue Pierre Brossolette et la rue Pasteur
- Rue Raymond Paulvaiche

### **ORMESSON-SUR-MARNE**

- Rue d'Amboile\*
- Rue des Bordes\*
- Rue du Centre
- Rue Danielle Casanova
- Rue des Deux Communes\*\*
- Rue Diderot
- Rue du Docteur André Libert
- Rue Edouard Branly
- Rue Henri Peuteuil
- Chemin des Sonnettes entre la rue du Bois et la rue des Bordes

\* partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne

\*\* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

### **PERIGNY-SUR-YERRES**

- Rue de la Champagne entre la rue de Saint-Leu et l'allée du Clos de la Roseraie
- Rue Neuve
- Rue Saint Leu
- Rue de Servon

### **SANTENY**

- Avenue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale 19)
- Rue de la Fontaine
- Rue de Lésigny (Rond-point de Choigny et la rue de Servon)

### **SUCY-EN-BRIE**

- Allée de la Chasse
- Avenue de Bonneuil
- Avenue de la Gare
- Avenue de la Fontaine de Villiers
- Avenue du Fort
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue du Petit Val
- Avenue du Piple
- Avenue du Rond-Point
- Boulevard de la Liberté
- Carrefour de la Patte d'Oie
- Rue Louis Thébault (anciennement Chemin du Marais)
- Chemin Vert (Zone d'activités)
- Place de la Gare
- Route de Bonneuil (Zone d'activités)
- Rue de Lésigny entre la rue de la Patte d'oie et la route de la Queue-en-Brie

- Rue Albert Dru
- Rue des Amériques
- Rue des Bouleaux
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs Saint-Denis
- Rue de la Cité Verte
- Rue des Deux Communes\*
- Rue Dauphine
- Rue du Faisan Doré
- Rue de la Fosse Rouge
- Rue du Grand Val
- Rue Henri Houpiéd
- Rue Marco Polo (Zone d'activités)
- Rue de Marolles entre la rue du Faisan Doré et la rue de Lésigny
- Rue Montaleau
- Rue du Moulin d'Amboile
- Rue du Moulin-à-Vent
- Rue Maurice Berteaux
- Rue des Pendants
- Rue Pierre Sémard
- Rue de la Procession
- Rue Royale \*\*
- Rue du Temple
- Rue Théroouanne
- Rue du Tilleul entre la rue Dauphine et la route de la Queue-en-Brie

\* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

\*\* partagée avec la commune de Boissy-Saint-Léger

## **VILLECRESNES**

- Rue du Bois Prie Dieu
- Rue du Bois d'Auteuil entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis (transfert à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017)
- Rue Jean Cavallès

## **II. Parcs de stationnement territoriaux**

- Parking de la Brèche à Créteil
- Parking Jean Gabin et ses abords à Créteil
- Parking du centre commercial de l'Echat à Créteil
- Parc Relais à Boissy-Saint-Léger
- Parking Pasteur à Limeil-Brévannes
- Parc Relais à Sucy-en-Brie